

Formation au financement participatif

Le mercredi 17 octobre 2018

*COLLECTIVITES : COMMENT ASSOCIER LES
CITOYENS AU FINANCEMENT DE VOS
PROJETS LOCAUX*



Présentation et objectifs

Depuis 5 ans, les outils numériques de participation citoyenne se multiplient. Outils de démocratisation et d'implication, ils remettent les citoyens au cœur des débats publics et du processus de décisions locales pour que les territoires se construisent grâce à l'intelligence collective. Le financement participatif (ou *crowdfunding*) en est un bon exemple. Le financement participatif est un outil de collecte de fonds opéré via une plateforme internet permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés, en don, en prêt ou en investissement. Les collectivités commencent à s'emparer du sujet afin de financer des projets qu'elles portent ou pour soutenir et valoriser des porteurs de projet sur leur territoire. Pourquoi mettre en place une démarche de financement participatif ? Quelles sont les possibilités pour une collectivité ? Quelles sont les clés de succès d'une campagne ?

Public et prérequis

Les collectivités territoriales. Cette formation généraliste ne comporte pas de prérequis.

Objectif pédagogique

Permettre aux collectivités de s'approprier l'outil financement participatif pour le financement de projet en propre ou le soutien de porteurs de projet de leur territoire.

Compétences visées

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

S'approprier le financement participatif

- ✓ Comprendre la philosophie et les tendances de la finance participative
- ✓ Connaître le fonctionnement d'une campagne, la réglementation applicable et les étapes à suivre pour mener une campagne de financement participatif

Accompagner les porteurs de projet

- ✓ Expliquer le financement participatif à un porteur de projet et le guider dans la démarche
- ✓ Connaître les outils et exemples de valorisation de projets
- ✓ Impulser une dynamique sur leur territoire autour du financement en *crowdfunding*

Durée de la formation

La formation dure une journée (7 heures) et comprend le déjeuner (9h-17h).

Les formateurs

Les formateurs de Financement Participatif France sont des membres de l'équipe opérationnelle de l'association ou des adhérents au collège des plateformes. Les formateurs sont sélectionnés selon les types de formations et les profils des stagiaires. [Cf. présentation des formateurs ci-après]

Méthodologie et outils pédagogiques

Nous mettons l'accent lors de notre formation sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Nous fournissons aux participants les supports nécessaires à la formation ainsi que le « Guide du financement participatif pour le développement des territoires » et la cartographie des acteurs du *crowdfunding*.

Suivi et évaluation

- ✓ Questionnaire d'auto-évaluation en fin de stage afin de s'assurer de la bonne compréhension des éléments de la formation et de répondre aux dernières questions soulevées.
- ✓ Formulaire de satisfaction pour une évaluation à chaud de la formation afin de la faire évoluer. Un mois après la formation, FPF revient par mail vers les stagiaires pour connaître les applications faites de la formation octroyée.

Programme détaillé

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Café d'accueil

9H15 : INTRODUCTION

- Rappel des objectifs de la formation
- Tour de table et attentes des participants

9H30 : QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT PARTICIPATIF ?

- Définition via une méthodologie participative
- Contexte : A quoi doit-on l'essor de *crowdfunding* ? L'émergence de l'économie collaborative, une alternative au modèle bancaire, les risques associés aux différentes typologies du financement participatif
- Les tendances du secteur dans le monde, en Europe et en France : évolution des fonds collectés, typologies des financements et des projets financés

10H30 : LES DIFFERENTES FORMES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

- LE DON : caractéristiques, avantages, fonctionnement et réglementation
- LE PRET : caractéristiques, avantages, fonctionnement et réglementation
- L'INVESTISSEMENT : caractéristiques, avantages, fonctionnement et réglementation

11H45 : CROWDFUNDING ET COLLECTIVITES

- Pourquoi les collectivités s'intéressent au financement participatif ?
- Que dit la réglementation ?

12H00 : DEJEUNER

14h : CAS PRATIQUE - Campagne de don menée par une collectivité

- Sur la base d'un exemple concret, les participants devront se poser les questions suivantes :
- Pourquoi mener une campagne de crowdfunding en don pour ce projet ?
 - Quelles sont les étapes à suivre ? Quelle est la procédure administrative ?
 - Comment communiquer autour du projet ?

15h : CAS PRATIQUE – Campagne de prêt menée par une collectivité

- Sur la base d'un exemple concret, les participants devront se poser les questions suivantes :
- Pourquoi mener une campagne de crowdfunding en prêt pour ce projet ?
 - Quelles sont les étapes à suivre ? Quelle est la procédure administrative ?
 - Comment communiquer autour du projet ?

16H : COMMENT ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET ?

- Les questions à se poser et les clés de succès d'une campagne de *crowdfunding*, avant, pendant et après la campagne ?
- Vers quelle(s) plateforme(s) se tourner ? les labels et outils à disposition
- Les initiatives territoriales pour valoriser les porteurs de projet sur mon territoire

Les formateurs

Florence de Maupeou



Coordinatrice générale chez Financement Participatif France (FPF)

Titulaire d'un Master d'école de commerce spécialisé en ESS, Florence de Maupeou intègre en 2010 l'entreprise sociale Babyloan – plateforme de crowdfunding en microcrédit – en tant que chargée des relations institutionnelles. A ce titre, elle représente la plateforme au sein des réseaux professionnels et institutionnels et notamment au sein de l'association FPF dès 2012. En décembre 2014, elle quitte Babyloan pour prendre le poste permanent de Coordinatrice générale de FPF.

Olivier Sanch



Responsable des réseaux, collectivités et acteurs solidaires chez KissKissBankBank & Co

Après 13 d'expérience dans la fonction publique territoriale, Olivier a rejoint KissKissBankBank en 2015 en tant que responsable collectivités et acteurs publics. En tant qu'attaché territorial et chargé de mission développement économique pour un Parc naturel régional, il a eu l'occasion d'expérimenter le financement participatif en lançant dès 2011 la première initiative structurée d'une collectivité en la matière, initiative ayant contribué à créer en France le cadre légal et administratif du crowdfunding pour et par les collectivités.

Julien Quistrebart



Président de Collecticity

Après 14 ans d'expérience dans la gestion d'actifs comme analyste financier et gérant d'actif Julien Quistrebart crée la société Collecticity en 2016. La plateforme permet aux structures portant des projets publics (collectivités, SEM, SPL...) de lever des fonds, sous forme de prêt, avec ou sans intérêts, ou de dons, avec ou sans contreparties, auprès des acteurs locaux. Il est également enseignant en Master 2 de l'IAE de Lyon, ainsi qu'auprès de l'IFOR (association professionnelle des experts comptables et commissaires aux comptes) et de Deloitte In Extenso.

Informations pratiques

Qui est Financement Participatif France ?

FPF est l'association professionnelle des acteurs du crowdfunding. Elle a pour objet la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs du financement participatif, en particulier en France.

FPF est enregistrée en tant que prestataire de formation sous le n°11 92 21427 92 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

<http://financeparticipative.org>

Date et horaires

La formation se tiendra le **mercredi 17 octobre 2018**, de 9h à 17h.

Conditions d'inscription

L'inscription s'élève à 350€ TTC. Ce prix comprend également les supports pédagogiques, le café et le déjeuner.

Pour vous inscrire à la formation, merci de compléter le bulletin ci-dessous.

Lieu de formation

Les formations sont organisées à l'OCBF Services et formation, près de la gare Saint-Lazare dans le 8^{ème} arrondissement de Paris. FPF dispose d'une grande salle de réunion avec vidéoprojecteur pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes autour d'une table.

La formation peut être suivie à distance via skype.

Contact

Pour toute demande d'information merci de vous adresser à :

Florence de Maupeou
Coordinatrice de Financement Participatif France
florence.demaupeou@financeparticipative.org
+33 1 84 25 10 05

Bulletin d'inscription

NOM

PRENOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL

TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera physiquement à la formation FPF le 17 octobre 2018.

Participera par Skype à la formation FPF le 17 octobre 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix de la formation :

- 350€ TTC par stagiaire en présentiel (*inclus le déjeuner*)
- 330€ TTC par stagiaire à distance

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de Financement Participatif France.

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9000 0141 0200 3435 066
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Chez OCBF
116 bd Haussmann
75 008 Paris
2^{ème} étage

Contact :

info@financeparticipative.org
01 84 25 10 05

CONDITIONS GENERALES

Stages, réunions et manifestations

Les formations sont octroyées par Financement Participatif France

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.